



Registre des délibérations - Délibération n° 18 : 12/02/2016

ADHÉSIONS À L'ASSOCIATION DES RÉSERVES DE BIOSPHERE DE FRANCE AUX RESEAUX CULTURELS ET TOURISTIQUES

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze février à 9h30 sous la présidence de M. David Grzyb.

► Étaient présents

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
- Représentants des Communes :
Commune d'Arles : Bernard Bacchi, David Grzyb, Claude Lecat
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Henri Pons à Corinne Chabaud
Commune d'Arles : Alain Dervieux à Bernard Bacchi, Nicolas Koukas à Claude Lecat
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Roger De Murcia
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni à David Grzyb
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Claude Rossignol à Bernard Arsac

► Étaient absents-excusés

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphath
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Véronique Miquelly
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
Métropole Aix-Marseille-Provence
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 15 membres

► Autres personnes présentes :

François Roberi, chargé d'interventions unité littoral, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Jean-Paul Mariani, chef de projet, service « Parcs, espaces naturels et biodiversité », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, responsable administratif et financier, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	23	23

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	60

Date de convocation
25/11/2015 : DG/CH - 901
20/01/2016 : DG - 901





Délibération n° 18 : 12/02/2016

ADHÉSIONS - À L'ASSOCIATION DES RÉSERVES DE BIOSPHERE DE FRANCE - AUX RESEAUX CULTURELS ET TOURISTIQUES

I. ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES RÉSERVES DE BIOSPHERE DE FRANCE

► Contexte

La Camargue-Delta du Rhône est reconnue Réserve de Biosphère de l'UNESCO depuis 1977 dans le cadre du programme MAB (l'homme et la biosphère) pour la Réserve naturelle nationale de Camargue. Dès 2006 le territoire classé s'est agrandi et couvre la totalité du delta biogéographique. Ce classement est renouvelé tous les 10 ans, c'est pourquoi en 2016 le Parc naturel régional de Camargue et le Syndicat Mixte de gestion de la Camargue gardoise, co-animateurs de la Réserve de Biosphère, ont d'ores et déjà engagé le processus de révision.

À ce jour les 14 Réserves de Biosphères de France constituent le réseau des réserves de biosphères animé sous l'égide du comité français MAB France. Comme chaque année, la Réserve de Biosphère de Camargue participe à l'assemblée générale des Réserves de Biosphère Françaises, à la réunion des conseils scientifiques de l'ensemble des réserves de biosphère, et au réseau des élus des réserves de biosphère. Le comité français encourage les recherches interdisciplinaires et les activités de démonstration et de formation pour une gestion durable des ressources naturelles. Il s'appuie sur le réseau informel des Réserves de biosphère de France qui représente des sites de démonstration et d'apprentissage d'un développement durable basé sur les relations entre les acteurs, les habitants et le monde scientifique, dans le but de concilier conservation de la diversité naturelle et culturelle, et développement économique et social de la population. Les parties prenantes du MAB France et des Réserves de biosphère, chercheurs, experts, coordinateurs des Réserves de biosphère, ont décidé de se regrouper pour promouvoir les Réserves de biosphère et le programme MAB de l'UNESCO en France.

► Objet de l'Association des réserves de Biosphère de France

L'objet de l'Association des Réserves de biosphère de France, nommée ci-après « MAB France » est de promouvoir en France le programme scientifique intergouvernemental sur « L'Homme et la Biosphère » MAB de l'UNESCO et le réseau mondial des Réserves de biosphère, en :

- apportant un appui scientifique et technique au programme scientifique intergouvernemental « L'Homme et la Biosphère » MAB de l'UNESCO ;
- renforçant le réseau français de Réserves de biosphère par un appui technique, scientifique et de formation à leurs gestionnaires et structures de coordination, soutenant leur pérennité notamment lors des examens périodiques et en complétant le réseau national en accompagnant la création de nouvelles Réserves de biosphère ;
- aidant les Réserves de biosphère à établir et animer des réseaux d'éco-acteurs, à mobiliser la société en faveur de pratiques plus durables ;
- favorisant les interactions, échanges d'expériences et d'informations au niveau national et international entre Réserves de biosphère ;
- contribuant à des coopérations internationales bilatérales ou multilatérales dans les champs du Programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO ;
- promouvant les Réserves de biosphère de France et le programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO auprès de



différents publics et institutions, y compris les élus, les entreprises, les médias et toute personne intéressée, en France comme à l'international.

► Membres de l'Association des Réserves de Biosphère de France

L'Association regroupe des personnes physiques et des personnes morales réparties dans trois collèges : membres actifs, membres associés et membres d'honneur. Parmi les membres actifs, sont concernées les structures de coordination et de gestion des Réserves de biosphère de France, dont la Réserve de Biosphère de Camargue, qui sera représentée à la fois par le Parc naturel régional de Camargue et le syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise.

► Mise en œuvre

Le 16 décembre 2015 s'est tenue l'Assemblée générale constitutive de l'association des Réserves de biosphère de France en présence des gestionnaires des 14 Réserves. Cette première assemblée générale a validé les statuts de l'Association.

Les statuts de l'association prévoient que chaque gestionnaire soit représenté par son Président et par le coordinateur de la Réserve de Biosphère concernée. Ainsi, pour la Réserve de Biosphère de Camargue, les représentants sont les Présidents des deux organismes qui assurent conjointement l'animation, à savoir le Syndicat Mixte de gestion de la Camargue gardoise et le Parc naturel régional de Camargue ainsi que les deux coordinateurs respectifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Adopte le principe d'adhérer à l'Association des Réserves de Biosphère de France conformément à ses statuts ;
- Autorise le Président à inscrire au budget primitif la somme de 2000€uros au titre de la cotisation annuelle de participation aux activités de l'Association.

II. ADHÉSION DU MUSÉE AUX RESEAUX CULTURELS ET TOURISTIQUES

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, adhérant des offices de tourisme des communes d'Arles, de Port-Saint-Louis du Rhône et des Saintes-Maries-de-la-Mer cotise annuellement afin de participer au financement des documents de diffusion des offres commerciales, culturelles et touristiques des opérateurs de Camargue et des activités mises en œuvre par le Musée de la Camargue et les services du Parc.

Les partenaires locaux qui s'inscrivent dans une démarche de valorisation des activités caractéristiques de la Camargue diffusent également de l'information. Ces partenariats et soutiens mutuels qui lient les opérateurs et diffuseurs entre eux sont essentiels car ils participent à la mise en cohérence des offres, à leur richesse, et contribuent à l'image de la Camargue.

Certains des partenaires requièrent une cotisation. Pour l'année 2016, les cotisations suivantes sont proposées :

- *Maison de la transhumance* de Salon de Provence pour un montant de 50 €
- *Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer* pour un montant de 197 €
- *Office de tourisme de Port-St-Louis-du-Rhône* pour un montant de 30 €
- *Arles contemporain* pour un montant de 200 €
- *Fédération des écomusées et musées de société (FEMS)* pour un montant de 200 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à inscrire au budget primitif les cotisations annuelles ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
David Grzyb



